

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation

08/03/2024

Date de l'affichage

08/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Châteaubleau, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

Étaient Présents

Didier BALDY, Michel BILLOUT (*arrivé à 19h10 pour la délibération 2024/29-03*), Jean-Jacques BRICHET, Davy BRUN, Frédéric BRUNOT, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Philippe DUCQ, Marcel FONTELLIO, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Brigitte JACQUEMOT, Mohamed KHERBACH, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE, Nolwenn LE BOUTER, Gilbert LECONTE, Édith LION, Christophe MARTINET, Suzanna MARTINET, Francis OUDOT, Sylvie PROCHILLO, Angélique RAPPAILLES, Jean-Yves RAVENNE, Stéphanie SCHUT et Jean-Sébastien SGARD.

Absent(s) excusé(s) représenté(s)

Gilles BOUDOT par Francis OUDOT, Carine CALMON PLANTIN par Ghislaine HARSCOËT, Christian CIBIER par Jean-Marc DESPLATS, Sylvain CLÉRIN par Brigitte JACQUEMOT, Sébastien DROMIGNY par Nolwenn LE BOUTER, Charlie GABILLON par Alban LANSELLE, Farid MÉBARKI par Jean-Jacques BRICHET, Nadia MEDJANI par Marcel FONTELLIO, Pierre-Yves NICOT par Eliane DIACCI, Frédéric ROCHER par Jean-Yves RAVENNE, Joëlle VACHER par Christophe MARTINET.

Absent(s) excusé(s)

Thomas LECONTE, Pierre PERRET.

Absent(s) non excusé(s)

Aurélie POLESE, Alain THIBAUD.

44 conseillers communautaires en exercice : 28 présents, 11 représentés, 2 absents excusés et 2 absents non excusés à la séance.

Monsieur Jean-Marc DESPLATS est nommé secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le **28 MARS 2024**

ID : 077-247700701-20240314-2024_37_11_2-BF

**2024/37-11 - OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE
BUDGET SPANC M49 – EXERCICE 2023**

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1,

Vu le vote du budget 2023 du Budget SPANC,

Considérant le Compte Financier Unique 2023 du budget SPANC, contrôlé et validé par la DGFIP,

Il est procédé à l'élection du Président de séance pour le vote du Compte Financier Unique du budget SPANC,

Monsieur Jean-Marc DESPLATS est élu à l'unanimité.

Après lecture du Compte Financier Unique 2023, Monsieur le Président se retire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Le Compte Financier Unique 2023 du budget SPANC se présente comme suit :

ARTICLE UN :

➤ **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- **Les dépenses : 26 981,30 €**
 - Le chapitre 011 « charges à caractère général » : 26 981,30 €

- **Les recettes : : 22 507,89 €**
 - Le chapitre 70 « vente produits fabriqués, prestations » : 22 172,17 €
 - Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courantes » : 1,22 €
 - Le chapitre 77 « produits exceptionnels » : 334,50 €

➤ **SECTION D'INVESTISSEMENT**

- **Les dépenses : 594,00 €**
 - Le chapitre 458105 « opérations pour compte de tiers » : 594,00 €**Reste à réaliser : 53 216,00€**

- **Les recettes : 0 €**

Balances du Compte Financier Unique :

	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	(a) 26 981,30 €	(b) 22 507,89 €	(c)=(b)-(a) - 4 473,41 €
Excédent fonctionnement reporté	(d)	(e) 6 119,56 €	(f) 6 119,56 €
Total	(g)=(a+d) 26 981,30 €	(h)=(b+e) 28 627,45 €	(i)=(c+f) 1 646,15 €

	Dépenses	Recettes	Résultats
Investissement	(j) 594,00 €	(k) 0,00 €	(l)=(k)-(j) -594,00 €
Excédent d'investissement reporté	- €	(m) 215 250,53 €	(n) 215 250,53 €
Total	(o)=(j) 594,00 €	(p) 215 250,53 €	(q) 214 656,53 €
Reports investissement sur 2023 (restes à réaliser 2022)	(r) 53 216,00 €	(s)	(t)=(r)-(q) - 53 216,00 €
Total avec les restes à réaliser	(u) 53 810,00 €	(v) 215 250,53 €	(w)=(u)-(t) 161 440,53 €

ARTICLE DEUX :

Approuve le Compte Financier Unique du budget SPANC de la communauté de communes, pour l'année 2023.

ARTICLE TROIS :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 14 mars 2024

Le Président,
Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le **28 MARS 2024**

ID : 077-247700701-20240314-2024_37_11_2-BF

Séance du 14/03/2024

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le **28 MARS 2024**

ID : 077-247700701-20240314-2024_37_11_2-BF